

CADRE DE PROTECTION DES DONNÉES UE-ÉTATS-UNIS

F.A.Q. POUR LES CITOYENS EUROPÉENS¹

Adopté le 16 juillet 2024

Translations proofread by EDPB Members.
This language version has not yet been proofread.

¹ Dans ce contexte, on entend par «citoyens européens» toute personne physique, quelle que soit sa nationalité, dont les données à caractère personnel ont été transférées à une entreprise américaine en vertu du cadre de protection des données UE-États-Unis.

Table des matières

Q1. Qu'est-ce que le cadre de protection des données UE-États-Unis?	3
Q2. Comment puis-je bénéficier du cadre de protection des données UE-États-Unis?	3
Q3. Comment introduire une réclamation?.....	4
Q4. Quelle sera la suite donnée à ma réclamation par l'APD nationale?.....	5

Q1. QU'EST-CE QUE LE CADRE DE PROTECTION DES DONNEES UE-ÉTATS-UNIS?

Le cadre de protection des données UE-États-Unis (ci-après le «CPD») est un mécanisme d'autocertification pour les entreprises établies aux États-Unis. La Commission européenne a estimé que les transferts de données à caractère personnel de l'EEE vers des entreprises installées aux États-Unis certifiées au titre du CPD bénéficient d'un niveau de protection adéquat.² Par conséquent, les données à caractère personnel peuvent être transférées librement à des entreprises certifiées aux États-Unis, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place des garanties supplémentaires ou d'obtenir une autorisation.

Le CPD s'applique à tout type de données à caractère personnel transférées de l'EEE vers les États-Unis, notamment les données à caractère personnel traitées à des fins commerciales ou de santé, et les données relatives aux ressources humaines collectées dans le cadre d'une relation de travail (ci-après dénommées: «données RH»), pour autant que l'entreprise destinataire aux États-Unis soit auto-certifiée au titre du CPD pour traiter ces types de données.³

Q2. COMMENT PUIS-JE BENEFCIER DU CADRE DE PROTECTION DES DONNEES UE-ÉTATS-UNIS?

Le CPD repose sur les engagements pris par les entreprises établies aux États-Unis pour respecter les principes, règles et obligations qui leur incombent en matière de traitement des données à caractère personnel des citoyens européens. Pour de plus amples informations sur ces engagements, voir les [principes du cadre de protection des données](#).⁴

Le CPD vous garantit certains droits lorsque vos données à caractère personnel ont été transférées de l'EEE à une entreprise américaine qui s'est autocertifiée au titre du CPD. Vous avez notamment le droit d'être informé d'un tel transfert et de sa finalité, ainsi que d'obtenir l'accès à vos données à caractère personnel et de corriger ou d'effacer toute donnée incorrecte ou ayant fait l'objet d'un traitement illicite.⁵ Vous pouvez vérifier si une entreprise américaine dispose d'une certification valide en

² La décision relative au caractère adéquat du cadre de protection des données UE-États-Unis a été adoptée par la Commission européenne le 10 juillet 2023. Il a été conçu par la Commission européenne et le ministère américain du commerce pour remplacer la décision (UE) 2016/1250 relative au bouclier de protection des données, qui a été déclarée invalide par la Cour de justice de l'Union européenne le 16 juillet 2020 dans l'affaire C-311/18, Commissaire à la protection des données/Facebook Ireland Limited et Maximillian Schrems (Schrems II).

³ Il convient de noter que toutes les autocertifications au titre du CPD ne couvrent pas des données RH. Vous pouvez vérifier le champ d'application de la certification d'une entreprise donnée en consultant la [liste du cadre de protection des données](#) UE-États-Unis sur le site web du ministère américain du commerce (<https://www.dataprivacyframework.gov/list>).

⁴ [https://www.dataprivacyframework.gov/program-articles/Participation-Requirements-Data-Privacy-Framework-\(DPF\)-Principles](https://www.dataprivacyframework.gov/program-articles/Participation-Requirements-Data-Privacy-Framework-(DPF)-Principles)

⁵ Pour obtenir des informations plus détaillées sur les garanties concernant les données transférées et sur vos droits en vertu du cadre de protection des données UE-États-Unis, veuillez consulter la [FAQ sur le cadre de protection des données UE-États-Unis](#) (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_23_3752) de la Commission européenne (voir, en particulier, la réponse à la troisième question).

consultant la [liste du cadre de protection des données UE-États-Unis](#)⁶ disponible en ligne sur le site web du ministère américain du commerce.

Pour toutes questions, ou si vous avez des préoccupations concernant le traitement de vos données à caractère personnel par une société certifiée au titre du CPD, nous vous invitons, dans un premier temps, à prendre contact directement avec cette entreprise.

Si celle-ci ne répond pas à vos préoccupations, ou si vous avez des raisons de ne pas lui en faire part directement, vous pouvez vous adresser à toute autorité nationale de protection des données de l'EEE (APD nationale) et, en particulier, à celle du pays dans lequel vous résidez ou travaillez, ou à partir duquel vos données à caractère personnel ont été transférées vers les États-Unis.⁷

Q3. COMMENT INTRODUIRE UNE RECLAMATION?

Si vous estimez qu'une entreprise située aux États-Unis n'a pas satisfait à ses obligations ou a enfreint vos droits au titre du cadre de protection des données UE-États-Unis, plusieurs voies de recours s'offrent à vous. Pour en savoir plus sur les modalités d'introduction d'une réclamation, cliquez [ici](#).⁸

Sur la [liste du cadre de protection des données UE-États-Unis](#)⁹, vous trouverez des informations sur la procédure de réclamation et le mécanisme de recours indépendant pour chaque entreprise autocertifiée.¹⁰

Vous pouvez toujours introduire une réclamation concernant le respect des principes du cadre de protection des données par une entreprise américaine directement auprès d'une APD nationale. Veuillez fournir à l'APD nationale autant de détails que possible sur le dossier, afin de permettre à votre APD de traiter votre réclamation de la meilleure façon possible. Dans ce type de situation, un [modèle de formulaire de réclamation](#)¹¹ (dont l'utilisation est facultative) est à votre disposition.

Vous pouvez également contacter votre APD nationale pour obtenir de plus amples informations sur les modalités d'introduction d'une réclamation.¹²

⁶ <https://www.dataprivacyframework.gov/list>

⁷ Les termes «autorité nationale chargée de la protection des données» ou «autorité de l'UE responsable du traitement» incluent les autorités chargées de la protection des données de l'EEE ainsi que le CEPD, qui sera l'autorité de l'UE responsable du traitement lorsque vos données à caractère personnel auront été transférées aux États-Unis par une institution de l'UE.

⁸ <https://www.dataprivacyframework.gov/program-articles/How-to-Submit-a-Complaint-Relating-to-a-Participating-Organization%E2%80%99s-Compliance-with-the-DPF-Principles>

⁹ <https://www.dataprivacyframework.gov/list>

¹⁰ Sous le nom de l'entreprise, cliquez sur «Full Profile» (Profil complet) puis sur «Dispute Resolution» (Règlement des litiges).

¹¹ https://www.edpb.europa.eu/system/files/2024-04/dpf_template-complaint-form_commercial-complaints_en.pdf

¹² En ce qui concerne les réclamations relatives à l'accès à vos données personnelles par les autorités américaines chargées de la sécurité nationale, veuillez consulter la note d'information de l'EDPB: https://www.edpb.europa.eu/system/files/2024-04/edpb_information-note_dpf-redress-mechanism-national-security-purposes_en.pdf

Q4. QUELLE SERA LA SUITE DONNEE A MA RECLAMATION PAR L'APD NATIONALE?

Lorsque vous introduisez une réclamation auprès d'une APD nationale, différents scénarios peuvent se produire:

1- Panel informel d'APD de l'UE

Si votre réclamation concerne le traitement de données RH¹³ transférées à une entreprise aux États-Unis, ou si l'entreprise aux États-Unis a volontairement choisi les APD de l'UE comme mécanisme de recours indépendant, un panel informel composé de plusieurs APD de l'UE sera mis en place pour traiter la réclamation.

Le panel informel d'APD de l'UE lancera une enquête au cours de laquelle vous et l'entreprise américaine aurez la possibilité d'exprimer vos points de vue respectifs. Si nécessaire pour statuer sur le litige, le panel informel peut émettre un «avis», qui revêt un caractère contraignant pour l'entreprise établie aux États-Unis.

2- Réclamations déferées aux autorités américaines

Si votre réclamation ne concerne pas le traitement de données RH ou si l'entreprise américaine ne s'est pas engagée à coopérer avec les APD de l'UE, le panel informel d'APD de l'UE ne sera pas compétent. Votre APD nationale peut alors transmettre votre réclamation aux autorités américaines compétentes, telles que la commission fédérale du commerce, le bureau pour la protection des consommateurs dans le domaine du transport aérien du ministère des transports, ou le ministère américain du commerce.¹⁴

Selon les circonstances de l'espèce, l'APD nationale qui est compétente pour l'exportateur de données de l'EEE peut également exercer directement ses pouvoirs (tels que l'interdiction ou la suspension des transferts de données) à l'égard dudit exportateur.

¹³ Voir Q1 ci-dessus pour la définition des données RH.

¹⁴ Voir la décision relative à l'adéquation du cadre de protection des données, considérants 69 et 80, et annexe V, section II.A.